



COMMISSION DES FINANCES

Réunion du Mercredi 17 Juillet 2019

SAISON 2018/2019

Procès-Verbal N° 03

Président : Christian Cussac

Secrétaire : Aline Chaomleffel

Présents : Patrick Bel, Bernard Debanc, Arnaud Delpal, René Cabot, Jean Michel Lemourier.

Excusé : Claude Vidal.

Adoption du PV N°4 du 15 Mai 2018

Les membres de la Commission adoptent à l'unanimité le PV n° 2 du 20 mars 2019.

Dossier 1 – Suivi Absence des Arbitres Officiels

Rencontres :

15 mars 2019 : Bozouls/Campuac-Golinhaç-Espeyrac, Coupe Occitanie Féminine, **Mr PELLETIER José, Excusé.**

16 mars 2019 : Druelle/Toulouse 2, Coupe Occitanie Féminine, **Mr ZAPHA Jean Axel Philibert, Amende de 65,00€ portée au débit du Club de JS BASSIN.**

16 mars 2019 : Foot Vallon-Dourdou/Vallée du Lot Capdenac, U15 1^{ère} Division, **Mr HALIFA DJADIDI, Amende de 65,00€ portée au débit du Club de RIGNAC.**

17 mars 2019 : Boussac/Mahorais, Départemental 4, **Mr BRUGEL Corentin, Amende de 65,00€ portée au débit du Club de VILLENEUVE.**

30 mars 2019 : Montbazens-Rignac/Villefranche de Rouergue, U15 1^{ère} division, **Mr DUPONT Valentin, Excusé.**

6 avril 2019 : Le Monastère-Raf/Mende, U15 1^{ère} division, **Mr MISIAK Kévin, Excusé.**

13 avril 2019 : Onet-Agen-Gages2/EFC 88, U15 1^{ère} division, **Mr BAUDOUNET Grégory, Excusé.**

14 avril 2019 : Rieupeyroux-La Salvetat/Pays Alzuréen, Départementale 4, **Mr ZAPHA Jean Axel Philibert, Excusé.**

14 avril 2019 : St Julien/Souyri, Départemental 5, **Mr JURAS Damien, Excusé.**

20 avril 2019 : Aguessac-Millau-St Georges/Haut Célé FC, U17 Féminies, **Mr OIHI Zouhir, Excusé.**

27 avril 2019 : St Afrique 2/Sources de l'Aveyron, Départemental 2, **Mr BARTHES Vincent, Excusé.**

4 mai 2019 : Montbazens-Rignac/Raf 3, Coupe Aveyon U17, **M. MARSON Corentin, Excusé.**

4 mai 2019 : Villefranche de Rouergue/le Monastère-Raf 2, Coupe Via Santé, **Mr HALIFA DJADIDI, Amende de 65,00€ portée au débit du Club de RIGNAC.**

4 mai 2019 : St Affrique/La Primaube 2, Régionale 3, Arbitre Assistant 2, **M. DUPRE Bernard, Excusé.**

8 mai 2019 : Monastère-Raf 2/St George-Aguessac-Millau, U17 3^{ème} Division, **M. MARSON Corentin, Excusé.**

11 mai 2019 : Onet-Agen-Gages 2/RAF 3, U17 1^{ère} Division, **Mr OIHI Zouhir, Amende de 65,00€ portée au débit du Club de F.C.SOURCES DE L'AVEYRON.**

11 mai 2019 : Bezannes/Haut Lévézou, Départemental 3, **Mr BRUGEL Corentin, Excusé.**

18 mai 2019 : Réquista-Pareloup/Vallée du Lot Capdenac, U15 1^{ère} Division, **Mr MARSON Corentin, Amende de 65,00€ portée au débit du Club de FOOT ROUERQUE.**

25 mai 2019 : Campuac-Golinhac 2/Combes 2, Départemental 5, **Mr EL YAZAMI Hakim, Excusé.**

25 mai 2019 : Larzac Vallée 2/Creissels Aguessac, Départemental 5, **Mr DARDIE Aurélien, Excusé.**

26 mai 2019 : Penchot-Livinhac 2/Villeneuve-Diège, Départemental 5, **Mr COUDERC Valentin, Excusé.**

Dossier 2 – Caisse de Solidarité

Le Président, Arnaud DELPAL, informe les membres de la Commission d'une demande du Club de Campuac/Golinhac/Espeyrac suite à une grave blessure d'un de ses joueurs au cours d'une rencontre.

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier, les membres décident d'allouer la somme exceptionnelle de 1000 € via la caisse de solidarité à ce joueur, en compensation des pertes financières subies suite à sa grave blessure tout en regrettant que ce joueur n'ait pas souscrit d'assurance complémentaire indemnités journalières.

Dossier 3 – Absence Assemblée Générale

La Secrétaire Générale fait part de l'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 14 Juin 2019 à Vézins de Lévézou.

En application de l'Article 14 des Statuts du D.A.F, il est infligé une **amende de 110 €** à chacun des clubs suivants, absents lors de l'Assemblée Générale : Campagnac, Costelcalde/Lestrade, Ste Radegonde, Vabre Tizac.

Après information, la Commission valide cette liste.

Dossier 4 – Absence à une convocation

Christian Cussac informe que beaucoup de Clubs étaient absents lors du tirage des coupes Jeunes chez notre partenaire Crédit Mutuel. Il rappelle qu'une convocation avait été envoyée à chacun des clubs qualifiés où il était mentionné la demande d'une présence obligatoire d'un représentant.

Le Président rappelle qu'un jeu de maillot est offert à chaque Club qualifié par le partenaire Crédit Mutuel et déplore l'absence des Clubs.

En application de l'Article 237 des Règlements Généraux, il est infligé une **amende de 50 € absence à une convocation** à chacun des clubs suivants : Laissac-St Geniez (U17), St Affrique (U15), Source de l'Aveyron(U15), Espalion (U15), Villefranche (U15 et U17), Millau (U15), Raf 3 (U17), St George (U15 et U17),Larzac Vallées (U15), Espalion-Viadène (U17) .

Après information, la Commission valide cette liste.

Dossier 5 - Avance Projet District

Le Président, Arnaud DELPAL, informe les membres de la Commission que le premier prélèvement pour la participation des Clubs à la construction du District Aveyron Football va être débité.

Il rappelle les modalités de participation pour chaque Club :

- Part fixe par Club : 40 €
- Foot Animation : 0.70 € par licencié(e)
- Jeunes : 1.30 € par licencié(e)
- Séniors : 1.70 € par licencié(e)

Après information et discussion, la Commission valide ces modalités.

Dossier 6 - Courrier des Clubs

Courriel du Club de Stade Saint Africain

Christian Cussac fait lecture d'un courrier concernant les frais de déplacements du club de Saint Affrique suite au match du 9 mars 2019 à Arvieu. Le match ayant été non joué et reporté sur place à cause du brouillard. Le Club de Saint Affrique demande le remboursement des frais de déplacement en application de l'Article 13 des Règlements des Championnats.

Les frais de déplacements seront débités au Club de Pareloup Céor et portés au crédit du Club de Saint Affrique. (49 kms x 1.10 € = 53.90 €. Donc frais remboursés : 53.90 €). Le match a été rejoué le 23 mars 2019.

Courriel du Club de Vabres

Christian Cussac fait lecture d'un mail du Club de Vabres l'Abbaye concernant une amende pour non utilisation de la FMI pour le match du 19 janvier Laissac/ASV 2.

Après vérification, la commission décide de confirmer l'amende infligée de 100 € au club visiteur U.S.Vabres qui n'avait pas fait la transmission de la FMI en amont du match.

Courriel du Club de Druelle

Christian Cussac fait lecture d'un mail du Club de Druelle concernant une amende pour non utilisation de la FMI pour le match Montbazens/Rignac contre Druelle en U15.

Après vérification, la commission décide de confirmer l'amende infligée de 100 € au club visiteur F.C. Druelle qui n'avait pas fait la transmission de la FMI en amont du match.

Courriel du Club de Dourdou

Christian Cussac fait lecture d'un mail du Club de Druelle concernant une amende pour non utilisation de la FMI pour le match Foot Rouergue contre Dourdou en D6.

Paru le 26/07/2019

Après vérification, la commission décide de confirmer l'amende infligée de 100 € au club visiteur U.S Dourdou qui n'avait pas fait la transmission de la FMI en amont du match.

Courriel du Club du Monastère

Christian Cussac fait lecture d'un mail du Club du Monastère concernant une amende pour non utilisation de la FMI pour le match Foot Rouergue contre Le Monastère en D3.

Après vérification, la commission décide de confirmer l'amende infligée de 100 € au club visiteur F.C Le Monastère qui n'avait pas fait la transmission de la FMI en amont du match.

Le Vice-Trésorier,

Christian CUSSAC

La Secrétaire Générale,

Aline CHAOMLEFFEL